

présidentiel de L.-N. Bonaparte, puis à l'Empire, il fut appelé (1857) à faire partie du comité consultatif de l'Algérie et fut élevé à la dignité de sénateur le 13 février 1860. Par décision du 28 du même mois, le général de La Rue fut maintenu dans les doubles fonctions d'inspecteur général permanent de la gendarmerie et de président du comité de cette arme. Au Sénat, il soutint jusqu'au bout, de ses votes, le régime impérial. Grand-croix de la Légion d'honneur, médaillé de Sainte-Hélène et décoré de plusieurs ordres étrangers.

LARUELLE (JEAN-ANDRÉ), député de 1821 à 1824, né à Dalhain (Meurthe) le 20 juillet 1771, mort à Saint-Nicolas (Meurthe) le 24 août 1832, manufacturier à Saint-Nicolas, fut élu, le 1^{er} octobre 1821, député du 2^e arrondissement de la Meurthe (Lunéville), par 107 voix sur 166 votants et 203 inscrits, contre 51 à M. Juet de Noailles. Il siégea parmi les libéraux constitutionnels, et vota avec eux jusqu'en 1824. Aux élections du 25 février de cette dernière année, M. Laruelle échoua avec 93 voix contre 100 à M. Saladin, élu.

LASALLE (NICOLAS-THÉODORE-ANTOINE-ADOLPHE), député en 1789, né à Sarrelouis (Prusse) le 11 novembre 1762, mort à une date inconnue, lieutenant-général au bailliage de Sarrebrück, fut élu, le 16 mai 1789, député du tiers, aux États-Généraux, par le bailliage de Metz, avec 13 voix sur 23 votants. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

LASALLE (LOUIS-THÉODORE DE), député de 1839 à 1846, né à Barlemburg (Moselle) le 4 avril 1789, mort à Paris le 7 juillet 1846, chef d'escadron au corps royal d'état-major et officier d'ordonnance de Louis-Philippe, fut élu, le 25 août 1839, député du 7^e collège de la Gironde (Lesparre) en remplacement de M. Guesnier, nommé pair de France, par 67 voix sur 123 votants; et fut réélu, le 9 juillet 1842, par 78 voix sur 125 votants. Ministériel, il vota pour les fortifications de Paris, pour le recensement, pour l'indemnité Pritchard, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, et mourut quelques jours avant la fin de la législature.

LASALLE (FRANÇOIS-JOSEPH), MARQUIS DE ROQUEFORT DE SARRAZIET, député en 1789, né à Mont-de-Marsan (Landes) en 1752, mort à une date inconnue, représenta aux États-Généraux la noblesse de la sénéchaussée de Mont-de-Marsan, qui l'avait élu le 9 avril 1789. Il n'eut qu'un rôle parlementaire très effacé.

LASALLE-CÉSEAU (FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Goudina (Gers) le 29 octobre 1741, mort à Graulchet (Tarn) le 4 août 1823, général de brigade, président de l'administration municipale d'Auch, fut élu député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, le 28 germinal an VII. Son rôle politique se borna à témoigner des inquiétudes sur les bruits de paix que l'on répandait au moment des échecs répétés que venait de subir le Directoire, et à s'associer au discours de Jourdan qui, à la veille du coup d'Etat de brumaire, prévoyait les dangers qu'allaient courir la République et la liberté. M. Lasalle-Céseau fut nommé conseiller général du Gers par le gouvernement consulaire.

LASBAYSES (JEAN-MARIE-JOSEPH-JULES), député depuis 1877, né à Lezat (Ariège) le 12 février 1831, fit son droit et se fit inscrire au barreau de Pamiers. Maire de cette ville, il fut

révoqué après le 16 mai 1877, et se trouva ainsi désigné, lors des élections législatives du 14 octobre suivant, aux suffrages des électeurs républicains de l'arrondissement. M. Lasbayses devint alors député de Pamiers, par 10,713 voix (19,623 votants, 24,163 inscrits), contre 8,860 à M. de Saintenac, candidat officiel. Il s'assit à l'Union républicaine et vota le plus souvent avec la majorité. Mais peu à peu il se rapprocha des radicaux et, ayant obtenu sa réélection, le 21 août 1881, par 9,951 voix (12,711 votants, 23,859 inscrits), contre 349 à M. Delcasse et 182 à M. Pons-Tande, il se fit inscrire au groupe de la gauche radicale. M. Lasbayses se prononça, dans la législature, contre les crédits du Tonkin. Aux élections d'octobre 1885, il se porta, concurremment avec la liste opportuniste, sur une liste plus avancée et, seul des candidats radicaux maintenus au scrutin de ballottage, fut élu député de l'Ariège au second tour de scrutin, le 4^e et dernier, par 31,435 voix (53,266 votants, 73,327 inscrits). M. Lasbayses vota avec les radicaux de gouvernement, notamment (juin 1886) pour l'expulsion des princes, soutint de son vote le cabinet Floquet, et se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LAS CASES (MABIN-JOSEPH-EMMANUEL-AUGUSTE-DIEUDONNÉ, COMTE DE), député de 1831 à 1834, et de 1839 à 1842, né à B. Meserre (Tarn) le 21 juin 1766, mort à Passy (Seine) le 13 mai 1842, « fils de François-Hyacinthe, marquis de Las-Cases, chevalier, seigneur justicier dans les consulats de Puy-Laurens, Revel et Pallevilla, seigneur suzerain et dominant de La Mothe, Dourmes, etc., et de Jeanne Naves de Ranchin, » fit ses classes chez les Oratoriens de Vendôme, fut élève de l'École militaire de Paris, entra ensuite dans la marine comme aspirant, prit part sur l'*Actif* au siège infructueux de Gibraltar, assista sur le *Royal-Louis*, vaisseau-amiral, au combat de Cadix (1782), et visita les Antilles, Terre-Neuve et Boston. Admis, après un brillant examen, au grade de lieutenant de vaisseau, il reprit la mer. se rendit à Saint-Domingue, et, après avoir été un instant désigné pour accompagner La Pérouse dans son expédition scientifique, se vit confier le commandement du brick *le Matin*; mais il eut la double bonne fortune d'arriver trop tard pour pouvoir s'embarquer à Brest avec l'infortuné navigateur, dont on sait la fin tragique, et de manquer également le départ du *Matin*, qui devait sombrer sous voile sans laisser aucune trace de sa disparition. Adversaire des idées nouvelles et attaché par les traditions de sa famille aux institutions de l'ancien régime, Las Cases émigra dès le début de la Révolution pour aller grossir à Worms l'armée du prince de Condé; il remplit pour le compte des royalistes diverses missions délicates, passa en Angleterre lorsque le corps des émigrés eut été dissous, et fit encore partie de l'expédition de Quiberon. Réduit, après le désastre qui la termina, à donner des leçons à Londres, il publia, vers la même époque, sous le pseudonyme de *Le Sage*, un *Atlas historique et géographique* qui obtint un vif succès. Le 18 brumaire lui permit de rentrer en France; mais il ne put tout d'abord y obtenir aucun emploi. Cependant

le zèle qu'il déploya en 1809, en s'engageant comme volontaire dans l'armée dirigée par Bernadotte contre les Anglais, fut remarqué de Napoléon qui le fit baron, puis comte de l'Empire (16 décembre 1810), maître des requêtes au conseil d'Etat et chambellan. En 1811, Las Cases fut chargé de la liquidation de la dette austro-illyrienne. Une autre tâche, non moins importante, lui fut dévolue l'année suivante : celle de visiter une partie des départements, d'y inspecter les dépôts de mendicité, les prisons, les hospices, les établissements de bienfaisance, et de dresser un état exact de tous les ports et stations navales depuis Toulon jusqu'à Amsterdam. Chef de bataillon dans la 10^e légion de la garde nationale en 1813, il refusa, comme membre du conseil d'Etat, d'adhérer à la déchéance de Napoléon, s'exila volontairement en Angleterre lorsqu'elle eut été prononcée, et ne reparut à Paris que pendant les Cent-Jours. Napoléon l'attacha alors de plus en plus étroitement à sa personne, et Las Cases le suivit de l'Elysée, à la Malmaison, à Rochefort, enfin à Sainte-Hélène, où il emmena avec lui son fils aîné (*Voy. plus bas*). Les entretiens familiers de Las Cases avec Napoléon et le journal tenu régulièrement pendant dix-huit mois sous le titre de *Mémorial de Sainte-Hélène*, sont devenus presque légendaires ; ils offrent un réel intérêt anecdotique, encore que la véracité n'en soit pas toujours absolument rigoureuse. M. de Las Cases ne demeura à Sainte-Hélène que jusqu'au 27 novembre 1816 : à cette date, le gouverneur de l'île, Hudson Lowe, irrité d'une lettre écrite par Las Cases à Lucien Bonaparte, lettre dans laquelle il se plaignait des mauvais traitements subis par l'empereur, le fit transférer au Cap de Bonne-Espérance, où il resta huit mois prisonnier. Ramené en Europe, on lui assigna pour résidence Francfort-sur-le-Mein ; puis l'intervention de l'empereur d'Autriche lui permit le séjour de la Belgique ; ce ne fut qu'après la mort de Napoléon qu'il put rentrer en France, où il commença la publication de son *Mémorial* : on évalua à près de deux millions le profit qu'il en tira. Très hostile aux Bourbons, Las Cases applaudit à la révolution de 1830, et fut élu, le 5 juillet 1831, député du 14^e arrondissement de la Seine (Saint-Denis) par 364 voix (522 votants), contre 135 à M. Julien d'Épinay. Il prit place dans les rangs de l'opposition, dont il signa le *Compte rendu* en 1832, et ne cessa de manifester les sentiments bonapartistes les plus accentués. Non réélu en 1834, il redevint député de Saint-Denis le 2 mars 1839, avec 509 voix sur 830 votants, contre 312 à M. Pelletier, et, reprenant sa place à gauche, se montra très opposé à la politique intérieure et extérieure du gouvernement de Louis-Philippe : il vota *contre* la dotation du duc de Nemours, *pour* l'adjonction des capacités, etc. Chevalier de la Légion d'honneur. La première édition du *Mémorial de Sainte-Hélène*, ou *Journal où se trouve consigné, jour par jour, ce qu'a dit et fait Napoléon*, parut en 1822-1823 (8 vol. in-8).

LAS CASES (EMMANUEL-PONS-DIEUDONNÉ, COMTE DE), député de 1830 à 1848, sénateur du second Empire, né à Saint-Méen (Finistère) le 8 juin 1800, mort à Passy (Seine) le 8 juillet 1854, fils du précédent, page de l'empereur en 1815, fut emmené par son père à Sainte-Hélène, où il écrivit, sous la dictée de Napoléon, des souvenirs et des mémoires importants sur l'histoire des guerres de l'Empire. Mais, après dix-huit mois de séjour à Longwood, Hudson Lowe

força MM. de Las Cases de se séparer de l'empereur. Transporté au cap de Bonne-Espérance, puis de là en Angleterre, il partagea la captivité de son père et ne put rentrer en France qu'en 1819, sous un nom d'emprunt. Il alla alors étudier le droit à Strasbourg, puis à Paris. Sur ces entrefaites, la mort de Napoléon ayant laissé au gouverneur de Sainte-Hélène la liberté de revenir à Londres, Las Cases y courut, rencontra Hudson Lowe et le cravacha publiquement. Hudson Lowe ne répondit pas à cette provocation, et Las Cases dut se rembarquer au plus vite pour échapper aux poursuites de la police britannique. Quelques années plus tard, le 11 novembre 1825, Las Cases faillit être assassiné à Passy et reçut deux coups de couteau en sortant de chez lui. Hudson Lowe était précisément à Paris, à cette époque ; son départ précipité parut, à ce moment, fixer sur lui de graves soupçons. Las Cases prit part aux événements de 1830, se montra sur les barricades et assista à la réunion des députés chez Lafitte ; il reçut la décoration de Juillet. Candidat agréable au nouveau gouvernement, il fut successivement élu député du collège de département du Finistère, le 28 octobre 1830, en remplacement de M. de Guernissac, démissionnaire, par 317 voix (518 votants, 906 inscrits) ; puis, le 5 juillet 1831, dans le 2^e collège du Finistère, par 71 voix (120 votants, 174 inscrits), contre 49 à M. de Kératry ; le 21 juin 1834, par 71 voix (109 votants, 473 inscrits), contre 25 à M. Blacque-Belair ; le 4 novembre 1837, par 104 voix (179 votants, 229 inscrits), contre 65 à M. Véron ; le 3 mars 1839, par 143 voix (201 votants), contre 58 à M. Véron ; le 5 juillet 1842, par 166 voix (200 votants, 260 inscrits), contre 25 à M. Kervas-Doué ; le 1^{er} août 1846, par 197 voix (235 votants, 332 inscrits), contre 61 à M. de Coëtlogon et 22 à M. de Lacrosse. Orléaniste, M. de Las Cases soutint les ministères, tout en défendant certaines propositions libérales de l'opposition. Le gouvernement le chargea d'une mission diplomatique à Haïti en 1837, et, en 1840, il fut adjoint au prince de Joinville pour aller chercher à Sainte-Hélène la dépouille mortelle de l'empereur ; il publia à son retour ses impressions sous le titre : *Journal de la frégate la Belle-Poule* (Paris, 1841). Fidèle au ministère Guizot, il vota l'indemnité Pritchard, ne prit aucune part aux événements de 1848, et fut nommé sénateur, par le second Empire, le 31 décembre 1852. M. de Las Cases était chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut subitement quelques jours après son mariage.

LAS CASES (CHARLES-JOSEPH-AUGUSTE-PONS-BARTHÉLEMY, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1857 à 1860, né à Paris le 1^{er} août 1811, mort à Paris le 29 novembre 1877, frère du précédent, entra dans la marine en 1830, et fut successivement aide-de-camp des amiraux Duperré et Roussin, ministres de la Marine. Devenu maire de Chalonnes-sur-Loire, où il dirigeait des mines, et conseiller général de Maine-et-Loire pour le canton de ce nom (1853), il fut élu, le 22 juin 1857, député de la 4^e circonscription du même département au Corps législatif, par 3,536 voix (17,904 votants, 33,701 inscrits), contre 7,964 à M. Durfort de Civrac et 188 à M. David. Le gouvernement impérial avait officiellement soutenu la candidature de M. de Las Cases, qui opina avec la majorité dynastique, et obtint sa réélection, le 1^{er} juin 1863, par 17,282 voix (29,112 votants, 33,424 inscrits), contre 11,757 à M. Durfort de Civrac ; il avait

été nommé (1859) chambellan honoraire de l'empereur. M. de Las Cases se représenta sans succès aux élections du 24 mai 1869; il échoua avec 14,810 voix contre 15,701 accordées au candidat indépendant, M. Durfort de Civrac. Officier de la Légion d'honneur.

LASCOMBES (ANTOINE), député de 1885 à 1889, né à Chalvignac (Cantal) le 13 juillet 1840, étudia le droit, fut reçu avocat et s'inscrivit au barreau de Mauriac. Conseiller général du Cantal pour le canton de cette ville, il fut porté, le 25 janvier 1885, par une fraction du parti républicain, candidat aux élections sénatoriales dans ce département. Après avoir réuni 141 voix au premier tour de scrutin sur 580 votants, et 159 au second tour, il se désista au troisième. La même année, il fut inscrit le 4 octobre 1885 sur la liste républicaine du Cantal aux élections pour la Chambre des députés, et fut élu, le 2^e sur 4, par 25,058 voix (43,490 votants, 61,184 inscrits), sur une profession de foi collective qui donnait comme but à la Chambre prochaine « de former, par des concessions réciproques, une majorité de gouvernement ». M. Lascombes prit place à gauche, soutint, avec la majorité, les ministères républicains, se prononça pour l'application ferme et loyale du concordat, et opina, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (41 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi-Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LASCOURS (JÉRÔME-ANNIBAL-JOSEPH REYNAUD DE BOLOGNE, BARON DE), député au Conseil des Cinq-Cents, puis de l'an VIII à 1813, et de 1818 à 1822, né à Boisset-et-Gaujac (Gard) le 5 juin 1761, mort à Mézières (Ardennes) le 10 mai 1835, « fils de messire Jean-François-Joseph de Reynaud de Bologne, seigneur de Lascours, Gaujac, Saint-Martin de Ligaujac, demeurant en son château de Lascours dans cette paroisse, et de dame Marie de Rocheblave », suivit la carrière militaire, partit en 1780 pour l'Amérique où il fit, sous Rochambeau et La Fayette, les campagnes de 1780 à 1782, et revint en France, décoré par Washington de l'ordre de Cincinnatus. Pendant les premières années de la Révolution, il servit aux armées des Pyrénées et des Basses-Alpes. Le 23 vendémiaire an IV, il fut appelé par le département du Gard, avec 136 voix sur 238 votants, à siéger au Conseil des Cinq-Cents. Il s'y rangea parmi les membres qui fréquentaient le club de Clichy. Dans la séance du 14 nivôse de la même année, Jean-Jacques Aymé ayant été dénoncé comme le protecteur des royalistes du Midi, et comme un des chefs des *Compagnies de Jehu et du Soleil*, Lascours osa prendre sa défense; il ne fut point compris dans la proscription de fructidor. Il aborda d'ailleurs rarement la tribune jusqu'au 30 floréal an VII, époque de sa sortie du Conseil. Après le coup d'Etat de brumaire, le Sénat l'admit, le 4 nivôse an VIII, au nouveau Corps législatif, comme député du Gard. Son mandat expirait le 5^e jour complémentaire an IX. Il rentra alors momentanément dans la vie privée, puis fut réélu député, le 26 ventôse an X, devint président du Corps législatif en prairial an XI, et siégea jusqu'au 31 décembre 1806 sans interruption. Il fut encore rappelé à l'Assemblée le 7 mars 1807, devint questeur le 12 février 1810, et cessa ces fonc-

tions en même temps que celles de député le 24 février 1813. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), chevalier de l'empire (15 janvier 1809), et baron (17 mai 1810), il s'empessa de se rallier aux Bourbons, et fut appelé par Louis XVIII (juin 1814) à la préfecture du Lot, qu'il échangea, le 13 juillet 1815, pour celle de la Vienne. Il quitta l'administration au mois de décembre de la même année, parce qu'il se trouvait en désaccord avec le ministère. Une ordonnance du 7 mars 1817 l'appela à la préfecture du Gers. L'année suivante, le collège de département du Gard l'élut député (26 octobre 1818), par 937 voix sur 1,383 votants et 1,565 inscrits, malgré l'opposition des électeurs ultra-royalistes qui ne voulaient point d'un représentant appartenant à la religion réformée. A la Chambre, il prit place au centre et vota toujours avec le ministère Decazes jusqu'en 1822. Le ministère Corbière-Villèle le destitua, surtout en raison des opinions politiques de son fils (*voy. plus bas*), et le mit à la retraite comme préfet. Mais, à l'avènement du cabinet Martignac, M. de Lascours reentra encore une fois dans l'administration, et fut préfet de la Drôme (12 novembre 1828), puis préfet des Ardennes (10 décembre). La révolution de 1830 l'éloigna définitivement des affaires publiques. Promu officier de la Légion d'honneur le 1^{er} mai 1821, il fut fait commandeur de l'ordre le 1^{er} mai 1823.

LASCOURS (LOUIS-JOSEPH-ELISABETH-FORTUNE REYNAUD DE BOLOGNE, BARON DE), député de 1827 à 1831 et pair de France, né à Boisset-et-Gaujac (Gard) le 17 décembre 1786, mort à Boisset-et-Gaujac le 28 janvier 1850, fils du précédent, appartient aux armées, comme son père. Il avait été aide-de-camp du général Sébastiani, et avait le grade de colonel, lorsqu'il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 2^e arrondissement du Gard (Alais) par 174 voix sur 185 votants et 338 inscrits. M. Madier de Montjau avait fait reporter sur lui les voix qui lui avaient été offertes pour lui-même. M. de Lascours prit place au côté gauche et fut des 221. Réélu, le 12 juillet 1830, par 190 voix (283 votants, 353 inscrits), il adhéra à la monarchie de Louis-Philippe, fut promu maréchal-de-camp le 6 septembre suivant, dut, par suite, se soumettre à une nouvelle réélection, qu'il obtint, le 21 octobre, par 244 voix (250 votants, 385 inscrits), et fut appelé, le 17 novembre 1831, à la Chambre des pairs, où il défendit de ses votes, jusqu'en 1848, la royauté constitutionnelle. Conseiller général du Gard en 1832, il reçut, le 26 avril 1841, le brevet de lieutenant-général.

LA SERVE (ALEXANDRE-MARIE-NICOLAS ROBINET DE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Paris le 30 mars 1821, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 3 février 1882, s'établit comme fabricant de sucre à l'île de la Réunion, et collabora aux journaux de la colonie. D'opinions libérales, il fit de l'opposition au gouvernement impérial, et passa pour avoir, en 1866, contribué à fomentier les troubles qui éclatèrent à la Réunion; mais les représentants de l'autorité reconnurent eux-mêmes la fausseté de cette accusation. Le gouvernement de la Défense Nationale ayant convoqué par un décret les électeurs de France et des colonies pour l'élection d'une Assemblée Nationale, ce fut en exécution de ce décret, dont l'île de la Réunion ne put connaître l'ajournement, que M. de la Serve fut, le 25 novembre 1870, élu représentant de l'île, le 1^{er} sur

2, par 12,804 voix (14,218 votants, 31,650 inscrits). Ce scrutin fut déclaré valable pour la future Assemblée Nationale, où M. de la Serve alla siéger dans le groupe de l'Union républicaine. Il vota avec la gauche pour le gouvernement de Thiers, pour la dissolution de l'Assemblée, contre le ministère du 24 mai 1873, contre le septennat, contre la loi des maires, etc., pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Membre de plusieurs commissions importantes, entre autres de celles qui furent chargées d'étudier les projets de loi sur la déportation et sur les banques coloniales, il publia des travaux relatifs à la situation des colonies dans le journal la *République française*, où ils furent remarqués. Après la séparation de l'Assemblée, M. de La Serve fut élu, le 19 mars, sénateur de la Réunion par 32 voix sur 37 votants. Il siégea, au nouveau Sénat, dans la gauche modérée, se prononça contre la dissolution de la Chambre des députés, contre le gouvernement du Seize Mai, puis pour le cabinet Dufaure, et appartint, depuis 1879, à la majorité républicaine de la Chambre haute.

LASILVESTRIE (JEAN-FRANÇOIS LAFABRIE DE), député de 1820 à 1822, né à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) le 20 juillet 1758, mort à Villeneuve-sur-Lot le 4 octobre 1835, propriétaire à Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, fut élu, le 13 novembre 1820, au collège de département, député de Lot-et-Garonne par 259 voix (361 votants, 437 inscrits). Il prit place au côté droit. Un biographe parlementaire de 1822 lui consacrait cette brève notice : « Parent et ami de M. de Marcellus, il a une probité et une délicatesse de conscience qui ont passé en proverbe dans son pays. Il faut espérer que les diners ministériels ne viendront pas faire mentir ce proverbe. » M. de Lasilvestrie soutint jusqu'en 1824 la politique de M. de Villele.

LASLIER (PIERRE-FRANÇOIS), député en 1789, né à Saint-Arnoult (Seine-et-Oise) le 8 octobre 1743, exécuté à Paris le 30 juin 1794, était marchand de bois à Rambouillet. Élu, le 28 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury, il siégea obscurément dans la majorité. Devenu suspect sous la Terreur, il fut traduit à Paris devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté (30 juin 1794). Le jugement porte : « Convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple en adhérant à des protestations liberticides ; en empêchant le paiement des contributions ; en participant aux complots de Capet ; en attentant à l'unité et à l'indivisibilité de la République ; en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'Etat, etc... »

LASMARTRES (GABRIEL), député en 1789, né à Manicoux (Haute-Garonne) le 14 novembre 1745, mort à une date inconnue, curé à l'Isle en Dodon (Haute-Garonne) fut élu, le 22 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par les pays de Comminges et Nébouzan. Adversaire des idées nouvelles, il opina avec la droite dans l'Assemblée Constituante, puis émigra et se réfugia à Londres.

LASNIER-VAUSSENAY (FRANÇOIS-PIERRE), député en 1789, né à Laval (Mayenne) le 19 août 1744, mort à Laval le 27 août 1807, riche négociant de Laval, était inspecteur du commerce en 1787. Il fut, peu après, désigné par l'assemblée provinciale du Mans pour

faire partie de la commission intermédiaire du district de Laval, et fut élu député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée du Maine, le 26 mars 1789. Membre du comité de l'agriculture et du commerce, il donna lecture d'un rapport sur la réexportation des blés (11 novembre 1790), et sur la suppression des ports francs de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz (25 novembre suivant). Mais, pendant qu'il siégeait à la Constituante, sa maison de commerce périssait. Il dut revenir à Laval, vendre ses propriétés et liquider sa situation. Obligé de rester à Laval dans ce but, il donna sa démission de député le 23 avril 1791, et fut remplacé par un député suppléant de la noblesse, M. de Murat. Ses affaires rétablies, il devint adjudant général de la garde nationale de Laval, membre du conseil général de cette commune, et juge au tribunal du même district. Mais, partisan des Girondins, il protesta contre le 31 mai et le 2 juin 1793. Destitué de ses fonctions de juge et de conseiller général de la commune, il faillit être emprisonné, et dut, pour se disculper, écrire une longue lettre d'explications aux représentants en mission à Laval. Réintégré dans ses fonctions le 13 floréal an III, il fut encore élu juge de la Mayenne le 25 vendémiaire an IV. Membre du jury de l'Instruction publique le 18 fructidor de la même année, il devint membre du tribunal criminel de la Mayenne le 6 floréal an VIII.

LASON (JEAN-GEORGES), député en 1789, né à Etoutteville (Seine-Inférieure) le 2 janvier 1750, mort à une date inconnue, cultivateur à Etoutteville, fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Caux, et passa inaperçu dans l'Assemblée constituante, où il vota avec la majorité.

LASONNIER (EUGÈNE), député de 1863 à 1870, né à Niort (Deux-Sèvres) le 1^{er} septembre 1807, fut reçu avocat, se fit inscrire au barreau de Niort, et devint bâtonnier de l'ordre. Conseiller municipal de Niort (1849), adjoint au maire, conseiller d'arrondissement, conseiller général de Secondigny (1851), juge suppléant au tribunal de Niort, il fut, aux élections du 1^{er} juin 1863 au Corps législatif, candidat officiel dans la 2^e circonscription des Deux-Sèvres, qui l'élut député par 10,772 voix sur 21,269 votants et 26,573 inscrits, contre 7,382 voix à M. Tribert, 2,622 à M. Faily, et 424 à M. Bouchet de Grandmay. Une protestation envoyée au Corps législatif contre cette élection fut rejetée, et M. Lasnolier s'assit dans la majorité dynastique, qu'il soutint silencieusement de ses votes ; il fit partie des commissions de demande en révision des procès criminels, de création d'un troisième réseau de chemin de fer, des réformes au code de procédure civile, etc. Réélu, le 24 mai 1869, par 16,443 voix sur 27,441 votants et 31,844 inscrits, contre 10,868 à M. Tribert, il reprit sa place dans la majorité, vota la guerre contre la Prusse, fut rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, et se retira dans sa terre d'Allonne (Deux-Sèvres) où il remplit les fonctions de maire. Chevalier de la Légion d'honneur.

LASOURCE. — Voy. ALBA.

LASSABATHIE (JEAN), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, président du directoire de Moissac, fut élu, le 30 août 1791, député du Lot à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 10, par 289 voix (518 votants). Il vota obscurément avec la majorité.

LASSALLE (ISIDORE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, fabricant de draps à Chalabre, fut élu, le 2 septembre 1791, député de l'Aude à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 222 voix (318 votants). Il se borna à voter silencieusement avec la majorité.

LASSARRE (FRANÇOIS), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Sulpice-le-Dunois (Creuse) le 22 novembre 1797, avocat en 1821, fut nommé, après la révolution de juillet, substitut du procureur du roi, puis procureur du roi en 1839. Dans ces fonctions, il montra une certaine indépendance en soutenant l'accusation portée contre Boutmy, pour faits de corruption électorale en 1846, bien que le préfet Delamarre eût pris parti pour l'accusé et cherché à le couvrir. Nommé procureur de la république à Guéret en 1848, il fut élu, le 23 avril, représentant de la Creuse à l'Assemblée constituante, le 7^e et dernier par 15,523 voix sur 49,820 votants. Il fit partie du comité de la justice et vota en général avec la droite, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, et pour l'interdiction des clubs. Rallié à la politique de l'Elysée après l'élection du 10 décembre, il fut nommé juge au tribunal de Guéret, et fut mis à la retraite comme juge le 15 avril 1863. M. Lassarre était conseiller général de la Creuse.

LASSÉE (CHARLES-FRANÇOIS), député aux Conseils des Anciens, né le 30 juin 1761, mort à une date inconnue, administrateur du département de la Charente, fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Anciens, par 158 voix sur 184 votants, et réélu au même Conseil, le 26 germinal an VII. Il prit la parole à différentes reprises pour appuyer la résolution relative à la liquidation des fermages arriérés payables en nature, et aux transactions faites pendant la dépréciation du papier-monnaie. Nommé secrétaire du Conseil en l'an VII, il prit part à la discussion sur les expropriations forcées, combattit l'impôt sur le sel, le rapport de Vimar sur les biens nationaux, et la résolution qui avait pour but d'en suspendre la vente, et demanda que les fonctionnaires publics ne pussent s'intéresser dans les fournitures au compte de l'Etat.

LASSERRE (JOSEPH), député de 1876 à 1889, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 23 mai 1836, mort à Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne) le 20 décembre 1889, riche propriétaire dans cette dernière localité et maire de la commune, fut élu, en octobre 1871, conseiller général de Tarn-et-Garonne, combattit l'administration préfectorale pendant la période « du 24 mai » et entra dans la vie parlementaire aux élections législatives de 1876 : élu, le 20 février, député de l'arrondissement de Castelsarrazin par 9,643 voix sur 18,812 votants et 21,616 inscrits, contre 9,084 à M. Buffet, en faveur de qui M. Belmontat, ancien député, d'abord candidat, s'était obligamment désisté. M. Lasserre s'inscrivit au centre gauche et fut un des 363 adversaires du cabinet du 16 mai. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 10,363 voix (19,632 votants, 21,956 inscrits), contre 9,176 à M. Cavalé, candidat officiel, il prit rang dans

la gauche républicaine et appartint à la majorité qui soutint la politique opportuniste. Il vota pour l'article 7 de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, et obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 11,501 voix (18,415 votants, 22,020 inscrits), contre 5,734 à M. Guirnaud et 932 à M. Boulan. Il défendit de ses votes les cabinets Gambetta et Ferry et se prononça contre l'élection des juges par le peuple, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste de Tarn-et-Garonne, M. Lasserre échoua avec 28,455 voix sur 59,851 votants. Mais l'élection de ce département, qui avait donné la majorité à la liste conservatrice, fut annulée par la Chambre nouvelle, et, le 20 décembre de la même année, un nouveau scrutin renvoya M. Lasserre au Palais-Bourbon, le 4^e et dernier, avec 30,739 voix sur 61,785 votants, 70,064 inscrits. Il soutint les ministères républicains de la législature, se prononça pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Il mourut des suites d'un accident de voiture. Sa bonne santé et sa belle humeur étaient légendaires à la Chambre, où il représentait, a-t-on dit, « tous les bons côtés du Midi ». Vice-président du conseil général de Tarn-et-Garonne.

LASSIGNY DE JUIGNÉ (LOUIS-JEAN-BAPTISTE LECLERC, COMTE), député en 1789, né à Lorgues (Var) le 22 février 1753, mort à Paris le 10 août 1792, fut élu, le 27 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénchaussée de Draguignan. Il vota sans exception avec le parti de l'ancien régime, et fut tué aux Tuileries, le 10 août 1792, en défendant le roi.

LASSUS (MARC-MARIE, BARGN DE), représentant en 1871, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 6 décembre 1829, d'une ancienne famille parlementaire de Toulouse, propriétaire, conseiller général du canton de Montréjeau depuis 1863, s'occupa particulièrement d'histoire locale et d'archéologie durant les dernières années de l'empire. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 10, par 78,379 voix (122,845 votants, 145,056 inscrits), il prit place à droite, se fit inscrire au cercle des Réservoirs et à la réunion Colbert et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il est rentré dans la vie privée après cette législature.

LASTEYRAS (GERVAIS), représentant en 1848 et en 1849, né à Thiers (Puy-de-Dôme) le 17 octobre 1809, mort à Thiers le 7 février 1864, fut

pharmacien dans sa ville natale, et se mêla de politique républicaine. Il vivait retiré à la campagne depuis plusieurs années, et s'occupait d'améliorations agricoles, lorsque la révolution de février 1848 l'appela au parlement. Élu, le 23 avril, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 15, par 52,635 voix (125,482 votants, 173,000 inscrits), il prit place à gauche, fit partie du comité du commerce, parut plusieurs fois à la tribune, et vota généralement avec la fraction la plus avancée du parti démocratique : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, pour l'amnistie, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, par 45,861 voix (168,305 inscrits), le 13^e et dernier, M. Lasteyras reprit sa place dans les rangs de la gauche, appartenant au groupe de la Montagne, et vota constamment avec la minorité républicaine, jusqu'au coup d'État du 2 décembre, contre lequel il protesta, et qui le rendit à la vie privée.

LASTEYRIE-DUSAILLANT (FERDINAND-CHARLES-LÉON, COMTE DE), député de 1842 à 1848, représentant en 1848 et 1849, né à Paris le 15 juin 1810, mort à Paris le 12 mai 1879, fils de Charles-Philibert comte de Lasteyrie-Dusallant (1759-1849) et petit-neveu de Mirabeau, fut élève de l'École des Mines (1827), entra dans l'administration des ponts et chaussées (1830), servit pendant la révolution de juillet d'aide-de-camp à La Fayette, son parent, et ramplit ensuite des fonctions au ministère de l'Instruction publique et à celui de l'Intérieur. Élu, le 9 juillet 1842, député du 14^e arrondissement de la Seine (Saint-Denis), par 447 voix (876 votants, 1,085 inscrits) contre 424 à M. Possoz, il alla siéger à gauche, dans les rangs de l'opposition dynastique, repoussa l'indemnité Pritchard, et, réélu, le 1^{er} août 1846, par 613 voix (1,041 votants, 1,226 inscrits), contre 425 à M. Possoz, il continua de tous ses efforts au mouvement réformiste dont il avait appuyé à la Chambre les diverses manifestations. Après février 1848, M. de Lasteyrie, membre du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, fut élu (23 avril) représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 12^e sur 34, par 165,166 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits). Il prit une part assez active aux discussions, fut membre du comité de constitution et rapporteur de plusieurs projets de loi, et vota contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Le 13 mai 1849, le département de la Seine le renvoya à l'Assemblée législative, le 26^e sur 28, avec 107,870 voix (281,140 votants 378,043 inscrits). M. de

Lasteyrie opina en général avec la fraction de la majorité la moins hostile à la République, et se prononça même contre la loi électorale du 31 mai. Adversaire du coup d'État du 2 décembre 1851, il protesta contre cet acte à la mairie du 10^e arrondissement, et fut détenu pendant quelques jours. Il posa sa candidature indépendante au Corps législatif dans la 8^e circonscription de la Seine, le 29 février 1852, et réunit, sans être élu, 5,355 voix contre 15,458 à l'élu officiel, M. Koenigs-warter, 1,159 à M. Méchin et 989 à M. Gisaquet. Il se tint dès lors à l'écart de la vie politique, et se consacra exclusivement à des travaux d'histoire et d'archéologie. Membre de la Société des antiquaires de France et de diverses compagnies savantes, on lui doit une *Histoire de la peinture sur verre d'après ses monuments en France* (1837-1856); un *Rapport sur les manufactures de Sèvres et des Gobelins* (1850); *Théorie de la peinture sur verre* (1853); *la Cathédrale d'Aoste* (1854); *Description du trésor de Guarrazar* (1860); *les Travaux de Paris, examen critique* (1862); *Causeries artistiques* (1862); *Histoire de l'orfèvrerie* (1875). M. F. de Lasteyrie avait fait partie du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine jusqu'en 1851. En avril 1860, il fut élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, en octobre 1871, entra au conseil général de la Corrèze.

LASTEYRIE-DUSAILLANT (ADRIEN-JULES, MARQUIS DE), député de 1842 à 1848, représentant en 1848, en 1849 et en 1871, sénateur de 1875 à 1883, né à Courpalay (Seine-et-Marne) le 29 octobre 1810, mort à Paris le 14 novembre 1883, cousin du précédent, petit-fils, par sa mère, du général La Fayette et beau-frère de M. de Rémusat, prit part comme aide-de-camp de Dom Pedro à l'expédition entreprise par ce prince pour expulser don Miguel de Portugal. Il avait donné à la *Revue des Deux-Mondes* quelques articles remarquables, lorsqu'il fut, le 9 juillet 1842, élu député du 5^e collège de la Sarthe (la Flèche), par 196 voix (300 votants, 464 inscrits), contre 82 à M. Gérard. M. Jules de Lasteyrie prit rang dans le tiers parti et opina généralement avec le centre gauche, notamment contre l'indemnité Pritchard. Réélu, le 1^{er} août 1846, par 259 voix (350 votants, 513 inscrits), il continua de faire une opposition modérée au ministère Guizot. La révolution de 18-8 le rejeta dans le parti conservateur. Envoyé, le 23 avril, par le département de Seine-et-Marne, le 4^e sur 9, à l'Assemblée constituante, avec 68,330 voix (81,011 votants, 96,947 inscrits), il siégea à droite et vota : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Dans la séance du 6 octobre 1848, M. Jules de Lasteyrie se mêla à la discussion soulevée par les amendements Grévy et Leblond relatifs à l'institution de la Présidence de la République, dont Félix Pyat, d'autre part, proposait la suppression radicale. Il se prononça contre « tous les gouvernements où les pouvoirs sont confondus dans une seule main ou dans les mêmes mains », et dit : « Ainsi toutes ces distinctions subtiles que vous faites entre le président du conseil nommé pour un temps défini, entre un président nommé pour quatre ans par l'Assem-

blée, et le système de la Convention, et le système de M. Félix Pyat, toutes ces choses, messieurs, ce sont de véritables équivoques. Il n'y a, sous toutes ces formes différentes, qu'un seul et même système, celui d'une Assemblée unique absorbant le pouvoir exécutif; lorsque ce système est pratiqué avec franchise, il est fort puissant, robuste, capable de résister à des crises violentes, mais il les appelle par sa violence même: ce n'est pas la République, c'est la révolution en permanence. » Aux élections pour la Législative, le 13 mai 1849, M. Jules de Lasteyrie resta représentant de Seine-et-Marne, ayant été réélu, le 1^{er} sur 7, par 40,625 voix (70,887 votants, 98,983 inscrits). Il appartient à la majorité monarchiste, appuya l'expédition de Rome, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et fut un des dix-sept membres choisis en 1850 pour élaborer la loi qui restreignait l'exercice du suffrage universel. Dans les derniers temps de la législature, il se montra opposé à la politique personnelle du prince-président, et ses protestations contre le coup d'Etat le firent expulser de France en 1852; mais il fut autorisé à rentrer dès le 7 août de la même année. Sous l'Empire, il fit paraître une *Histoire de la liberté politique en France* (1860), et se présenta, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 3^e circonscription de Seine-et-Marne: le 1^{er} juin 1863, il réunit 12,285 voix contre 14,431 à l'élu officiel, M. Josseau, et, le 21 mai 1869, 12,720 voix contre 14,596 au député sortant, M. Josseau, réélu, et 788 à M. de Haut-Lié avec M. Thiers, il le suivit, après 1870, dans son évolution vers la République conservatrice. Elu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 7, par 29,008 voix (43,606 votants, 97,413 inscrits), il se fit d'abord inscrire au centre droit, et vota: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil; mais il se sépara de ce groupe dès qu'il fut devenu hostile au chef du pouvoir exécutif, et opina dès lors avec le centre gauche pour le retour à Paris, contre le gouvernement du 24 mai, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. L'état précaire de sa santé ne lui permettant pas de prendre une part active aux délibérations, il se faisait porter à l'Assemblée toutes les fois qu'il devait y avoir un vote important. Les gauches l'inscrivirent sur leur liste lors de l'élection des sénateurs inamovibles, et M. Jules de Lasteyrie fut élu sénateur, le 10 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, le 7^e sur 75, avec 365 voix (690 votants). Il fit partie, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, de la fraction la plus modérée du parti républicain, se prononça, en juin 1877, contre la dissolution de la Chambre des députés, en novembre de la même année contre l'ordre du jour de Kerdrel, et soutint ensuite le ministère Dufaure; mais il fut du nombre des dissidents du centre gauche qui, à l'exemple de M. Jules Simon, votèrent, le 9 mars 1880, contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur. Il mourut à Paris le 14 novembre 1883, et fut remplacé, le 8 décembre suivant, par M. Jean Macé.

LASTIC (DOMINIQUE DE), député en 1789, né au château de Fournels (Lozère) le 16 octobre 1742, mort à Münster (Allemagne) en 1800, entra dans les ordres, devint prêtre fort jeune, et fut sacré évêque de Couserans, le 9 janvier 1780. Elu député du clergé aux Etats-Généraux par la vicomté de Couserans, le 28 mai 1789, il protesta contre la réunion des trois ordres et ne se

rendit dans l'assemblée générale que sous les réserves exprimées dans la lettre suivante: « Messieurs, le député du clergé de la vicomté de Couserans chargé expressément par son mandat de conserver les principes constitutionnels de la monarchie, la distinction et l'indépendance des trois ordres, déclare qu'il n'est venu dans la présente Assemblée des trois ordres réunis, que pour donner au roi une preuve de son attachement, sa fidélité et son amour, qu'il ne présente ses pouvoirs que pour la commission sans qu'on puisse en inférer qu'il ait voulu les soumettre à une nouvelle vérification, qu'il ne peut prendre part aux délibérations communes jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux pouvoirs de ses commettants et que, jusqu'à ce qu'ils lui soient accordés, il se réduise à la voix consultative; de quoi il demande acte sous toute réserve de droit. A Versailles le 2 juin 1789. † DOMINIQUE, év. de Couserans. » Il vota constamment avec le côté droit, signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée constituante, et émigra après la session en Allemagne, où il mourut.

LASTIC (PIERRE-JOSEPH-ANNET, COMTE DE), député de 1827 à 1830, né à Saint-Martin-sous-Vigouroux (Cantal) le 2 février 1772, mort à Parentignat (Puy-de-Dôme) le 2 novembre 1866, issu d'une très ancienne famille d'Auvergne, comptait parmi ses ancêtres Jean Bonpar de Lastic qui fut grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Dévoué au gouvernement des Bourbons, M. de Lastic était inspecteur général des haras, lorsqu'il fut élu député du 2^e arrondissement du Cantal (Saint-Flour), le 17 novembre 1827, par 81 voix (14) votants, 166 inscrits, contre 58 à M. de Pradt. Il siégea au centre droit. « C'est ce brave homme, lit-on dans une *Biographie des députés* par J. Douville, qui, dans le comité secret du 7 mars 1828, déclara qu'il était royaliste avant d'avoir vu le jour. Cette figure excita quelque hilarité, et l'honorable membre crut devoir écrire le lendemain à divers journaux pour les engager à faire la rectification suivante: « J'ai dit royaliste par destination, même avant d'avoir vu le jour. » Depuis cette époque, M. de Lastic, qui siégeait pour la première fois, n'a plus reparu à la tribune. » Ayant échoué, le 23 juin 1830, dans sa circonscription, avec 72 voix contre 74 à l'élu, M. de Vatimesnil, M. de Lastic rentra dans la vie privée.

LASTOURS (MARIE-JOSEPH DORDE), député de 1815 à 1830, né à Castres (Tarn) le 15 février 1758, mort à Castres le 5 janvier 1846, riche propriétaire, d'opinions royalistes, fut élu pour la première fois, le 22 août 1815, député du Tarn, au collège de département, par 122 voix (175 votants, 245 inscrits). Il appartient à la majorité de la Chambre introuvable. Réélu député, le 4 octobre 1816, par 120 voix (191 votants, 233 inscrits), il siégea à droite et prit quelquefois la parole. Dans la discussion relative aux douanes (session de 1817-1818), il proposa la suppression des droits de sortie pour les laines mérinos et métis. Dans celle du budget, il combattit le système des contributions indirectes, dénonça la mauvaise répartition de la contribution foncière, et demanda que le cadastre parcellaire fût continué en ce qui touchait la répartition intérieure de chaque commune. Partisan des idées financières de M. de Villèle, il les défendit à la tribune, parla encore sur les « voies et moyens », et attaqua le système des malles-poste comme contraire à la « sûreté

des dépêches » : il soutint que ce système, en nécessitant des chevaux plus forts et par conséquent plus chers que ceux des malles ordinaires, faisait hausser d'autant le prix des chevaux propres à l'artillerie et à la grosse cavalerie, et augmenter ainsi considérablement la dépense publique. « Dans l'état actuel, dit-il, tout se trouve dénaturé et confondu. M. le directeur général des postes est entrepreneur de messageries; les entrepreneurs de messageries sont maîtres de postes; les malles sont des diligences; les diligences font le roulage, et les voitures qui marchent à petites journées ne sont plus que de mauvaises charrettes. » M. de Lastours obtint successivement sa réélection à tous les renouvellements législatifs de la Restauration : le 11 septembre 1819, avec 677 voix (1,141 votants, 1,612 inscrits); le 25 février 1824, dans le 2^e arrondissement du Tarn (Castres) avec 275 voix (398 votants, 635 inscrits); le 24 novembre 1827, au collège de département, avec 158 voix (225 votants, 279 inscrits), contre 67 à M. Rey de Saint-Géry, et, le 23 juin 1830, à Castres, avec 333 voix (592 votants, 643 inscrits), contre 258 à M. Ch. Dupin. Il ne cessa, durant ces diverses législatures, d'opiner avec le côté droit et de s'intéresser aux discussions financières. Il vota toutes les lois d'exception et soutint la politique du ministère Villèle, puis celle du cabinet Polignac. « On prétend, écrivait un biographe parlementaire, que M. de Lastours descend de ce fameux M. d'Or, qui, menacé de la corde par le maréchal de Villars, répondit : « Monseigneur, a-t-on jamais pendu un homme qui dispose de cent mille écus? » Il ne se rallia pas à la monarchie de Louis-Philippe, donna sa démission de député, et fut remplacé à la Chambre par M. de Mornay. S'étant représenté aux élections du 5 juillet 1831, il échoua avec 114 voix contre 189 au député sortant réélu. Officier de la Légion d'honneur.

LATACHE (PIERRE-MICHEL), député au Conseil des Anciens, né à Morville-les-Bois (Eure-et-Loir) le 13 décembre 1729, mort à une date inconnue, propriétaire dans sa ville natale, fut élu, le 23 germinal an V, député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens, par 166 voix sur 184 votants. Son nom n'est pas mentionné au *Moniteur*.

LATANÉ (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né le 13 mai 1756, mort à une date inconnue, était juge royal à Plaisance (Gers), lorsqu'il fut élu, le 3 septembre 1791, député du Gers à l'Assemblée législative, le 4^e sur 9, par 139 voix (220 votants). Il n'eut qu'un rôle parlementaire très effacé.

LATERRADE (JEAN-JACQUES DE), député en 1789, né à Plaisance (Gers) le 19 août 1758, mort à une date inconnue, juge-mage et lieutenant général de la sénéchaussée de Lectoure, fut élu, le 19 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Armagnac. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

LATIER (ALPHONSE-HUBERT), DUC DE BAYANE, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Valence (Drôme) le 29 octobre 1739, mort à Paris le 26 juillet 1818, auditeur de rote près la cour de Rome dès 1777, fut fait, en 1802, par Pie VII, cardinal-diacre, et se vit élevé par Napoléon I^{er} à la dignité de membre du Sénat conservateur, le 5 avril 1813. Le 11 septembre de la même année, il fut fait comte

de l'Empire. Comme il avait voté, peu de temps après, la déchéance de l'empereur, Louis XVIII le nomma pair de France (4 juin 1814). Le duc de Bayane accepta, ce qui ne l'empêcha point, pendant les Cent-Jours, d'assister à la cérémonie du Champ de Mai. Maintenu toutefois, à la seconde Restauration, sur la liste des membres de la Chambre haute, il refusa de siéger comme juge dans le procès du maréchal Ney. On a de lui une brochure médicale assez intéressante, intitulée : *Discorso sopra la miellaria* (Rome, 1793).

LATIL (JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 3 novembre 1752, mort à Sisteron le 3 août 1817, avocat dans cette ville, fut élu, le 15 avril 1789, par la sénéchaussée de Forcalquier, député du tiers aux États-Généraux. Il vota obscurément avec la majorité de la Constituante et remplit plus tard les fonctions de magistrat de sûreté et de conseiller général dans les Basses-Alpes.

LATIL (JEAN-BAPTISTE-MARIE-ANNE-ANTOINE, COMTE DE), pair de France, né à l'île Sainte-Marguerite (Var) le 6 mai 1761, mort à Gemenos (Bouches-du-Rhône) le 1^{er} décembre 1839, « fils de noble Antoine de Latil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant du roi, commandant des îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat de Lérins, et de noble dame Gabrielle-Thérèse de Magny, son épouse », fut destiné tout jeune à l'Église. Ordonné prêtre en 1784, il devint grand vicaire de l'évêque de Vence et refusa de prêter le serment civique imposé par la nouvelle Constitution du clergé. Devenu suspect, il émigra vers la fin de 1790, revint en France l'année suivante, fut enfermé à Montfort-l'Amaury, parvint à s'échapper et émigra de nouveau. Il se rendit alors auprès des princes, et, en 1798, fut présenté, au château d'Holyrood, par M. de Sabran, au comte d'Artois, qui voulait pour le service religieux de sa maison un abbé simple et pieux, « capable de dîner avec le premier valet de chambre ». Il fut agréé, prit de l'influence auprès de Mme de Polastron, et finit par confesser le comte d'Artois et par dîner à la table des maîtres. Il ne quitta plus le prince, rentra avec lui et avec les alliés en France, fut nommé évêque *in partibus* d'Amyclée en 1815, évêque de Chartres en 1817 et pair de France le 31 octobre 1822. Il ne se signala que par son ardeur ultramontaine et la part qu'il prit au vote de la loi sur le sacrilège. A la mort de Louis XVIII, le nouveau roi se souvint de son ancien aumônier; il le créa comte et l'appela à l'archevêché de Reims. M. de Latil sacra Charles X, et reçut (10 mars 1826) la pourpre romaine du pape Léon XII; le roi y ajouta le titre de duc. Il signa, cette même année, la déclaration du clergé de France consacrant l'indépendance de la puissance temporelle en matière civile. A la révolution de juillet, il s'enfuit en Angleterre, puis revint en France, où il reprit son siège archiepiscopal, sans siéger toutefois à la Chambre des pairs, ayant refusé de prêter serment au nouveau gouvernement.

LA TOUCHE-TRÉVILLE (LOUIS-RENÉ-MADELEINE LE VASSOR, COMTE DE), député en 1789, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 3 juin 1745, mort à Toulon (Var) le 20 août 1804, entra à douze ans dans les gardes-marines, servit quelque temps à terre et passa de nouveau sur la flotte; il fit campagne, de 1780 à 1782, à bord

des frégates *Hermione* et *Aigle* sur les côtes d'Amérique, et se signala dans un combat contre la frégate anglaise *Iris*. A son retour en France, nommé chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau et directeur du port à Rochefort en 1783, il contribua, en cette qualité, à la rédaction du code maritime de 1786. Devenu chancelier du duc d'Orléans en 1787, il fut élu député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Montargis, le 26 mars 1789; un des premiers de son ordre, il se réunit aux députés du tiers, adhéra à la nuit du 4 août, et, lors de la discussion sur la loi maritime, demanda la peine de mort contre tout officier qui, sans cause légitime, ne se trouverait pas à son poste. Nommé contre-amiral en 1792, il coopéra à l'expédition de Cagliari et se rendit dans les eaux de Naples pour exiger réparation de l'injure faite à notre ambassadeur à Constantinople, M. de Sémonville. Rayé des cadres de l'armée navale comme ex-noble, incarcéré en 1793, il ne recouvra sa liberté qu'après la chute de Robespierre, le 9 thermidor, mais resta quelque temps sans emploi. Après le 18 brumaire, Bonaparte lui confia la direction du port de Brest, puis l'appela au commandement de la flottille réunie à Boulogne pour opérer un débarquement sur les côtes d'Angleterre. Il repoussa deux fois, les 17 et 27 thermidor an IX, l'attaque de la flotte anglaise commandée par Nelson. En frimaire an X, il reçut le commandement de l'escadre qui allait à Saint-Dominique, s'empara de Port-au-Prince, et put débarquer les troupes sans encombre. Il resta dans les eaux de l'île jusqu'en 1803, déjouant toutes les manœuvres de l'escadre anglaise bien supérieure en nombre. Rentré en France le 8 octobre 1803, membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, grand-officier de l'ordre le 25 prairial, ingénieur en chef des côtes de la Méditerranée le 17 messidor suivant, il avait repris la mer pour débloquer Toulon et heureusement conduit cette opération, quand il fut emporté, à bord du *Bucentaure*, par une affection contractée aux Antilles.

LATOUR (JEAN-PIERRE), député en 1789, né à Aspet (Haute-Garonne) le 20 juillet 1733, mort à une date inconnue, exerçait la médecine à Aspet et était maire de la commune, lorsqu'il fut élu, le 22 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le pays de Comminges et Nébouzan. Il siégea dans la majorité de la Constituante, et ne s'y fit point remarquer.

LATOUR (PIERRE-BERNARD-ACHILLE), député de 1831 à 1835, petit-fils du précédent, né à Aspet (Haute-Garonne) le 7 mars 1822, propriétaire dans cette ville, maire de la commune et conseiller général du canton, fut élu, comme candidat républicain modéré, le 21 août 1831, député de la 3^e circonscription de Saint-Gaudens, par 7,147 voix (10,949 votants, 17,632 inscrits, contre 2,050 à M. Boué et 1,385 à M. Lenglé. Il appartient à la majorité opportuniste, soutint de ses votes les ministères Gambetta et Ferry et se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Il n'appartint pas à d'autres législatures.

LATOUR (HYACINTHE-CHARLES, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, né à Saluces (Italie) le 15 mars 1747, mort à Turin (Italie) le 14 avril 1814, entra fort jeune dans l'ordre de Saint-Augustin, devint professeur de théologie, et fut nommé, le 2 mars 1790, archevêque de Sassari. Transféré au siège d'Acqui le 24 juin

1797, et à celui de Turin le 26 juin 1805, il fut appelé par Napoléon I^{er} (14 août 1807) à siéger au Sénat conservateur, fut fait comte de l'Empire le 20 juillet 1808, et successivement promu chevalier, officier (1808), et, le 30 juin 1811, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur. Il mourut à Turin en 1814.

LA TOUR D'AUVERGNE (JOSEPH-DENIS-EDOUARD-BERNARD DE), COMTE DE LAURAGAIS DE SAINT-PAULET, député de 1815 à 1816, né à Auzeville (Haute-Garonne) le 19 mars 1767, mort à Castelnaudary (Aude) le 10 mai 1841, appartenait à une branche de l'illustre famille des La Tour d'Auvergne, qui remonte aux anciens ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne, et qui a compté parmi ses membres Turenne et le « premier grenadier de France ». Il suivit l'état militaire et parvint au grade de maréchal de camp. Royaliste, il fut, le 22 août 1815, élu député du collège de département des Pyrénées-Orientales, par 106 voix (118 votants, 179 inscrits). Il vota avec la majorité de la Chambre introuvable et ne fit point partie d'autres assemblées. Louis XVIII lui fit remettre, comme au chef de la famille La Tour d'Auvergne, le cœur de Turenne. — Retraité en qualité de maréchal de camp le 4 janvier 1835, Commandeur de la Légion d'honneur.

LA TOUR D'AUVERGNE (HENRI-ALPHONSE-GODEFROY-BERNARD, PRINCE DE LAURAGAIS ET DE), sénateur du second Empire et ministre, né à Paris le 21 octobre 1823, mort au château des Angliers (Vienne) le 5 mai 1871, neveu du précédent et fils aîné du prince Melchior de La Tour d'Auvergne-Lauragais mort en 1849, et de la princesse Laurence, fille du comte de Chauvigny de Blot, fit ses études à Paris sous la direction de sa mère et débuta à 18 ans, dans la carrière diplomatique, comme attaché au ministère des Affaires étrangères (1841). Successivement secrétaire d'ambassade à Rome, ministre de France à Weimar, à Florence, à Turin, il devint ambassadeur à Berlin, succéda, le 17 octobre 1862, à M. de La Valette, comme ambassadeur à Rome, et occupa ensuite, de 1863 à 1869, le poste d'ambassadeur à Londres. Lors du remaniement ministériel du 17 juillet 1869, le prince de La Tour d'Auvergne fut rappelé à Paris pour prendre, en remplacement de M. de La Valette, le portefeuille des Affaires étrangères. La nomination du nouveau titulaire, dont le frère, Charles-Amable de La Tour d'Auvergne-Lauragais, était alors archevêque de Bourges, fut généralement interprétée comme une concession à l'influence « clérical » dans les nouvelles combinaisons de politique parlementaire tentées par Napoléon III. Elle coïncidait, d'ailleurs, avec la réunion du concile de Rome, et l'on remarqua beaucoup une circulaire du nouveau ministre parue en septembre, et dont l'objet était de dicter à nos agents diplomatiques la conduite à tenir à l'égard du Saint-Siège. Il y était dit que la France, sans se faire représenter officiellement au Concile, avait cependant le devoir d'intervenir par ses conseils et de « conseiller la modération ». M. de La Tour d'Auvergne quitta le ministère avec ses collègues, à la formation du cabinet Ollivier, le 3 janvier 1870. Il avait été appelé, le 28 décembre 1869, au Sénat impérial. Grand-croix de la Légion d'honneur.

LATOUR-DUMOULIN (PIERRE-CELESTIN), député au Corps législatif de 1853 à 1870, né à Paris le 18 février 1822, mort au château de

Beauvoir (Doubs) le 23 février 1888, suivit, ses classes terminées au lycée Saint-Louis, les cours de l'École de droit, se fit recevoir avocat et s'occupa spécialement d'économie politique. Rédacteur du *Courrier français* et du *Commerce*, sous Louis-Philippe, il collabora, après la révolution de 1848, au journal conservateur *l'Assemblée nationale*, prit la direction du *Courrier français* et du *Bulletin de Paris*, et eut une part assez importante, en 1849, à l'organisation des comités électoraux destinés à combattre à Paris le parti démocratique. Partisan de la politique personnelle de L.-N. Bonaparte, il adhéra au coup d'Etat du 2 décembre 1851, et fut nommé, le 6 avril 1851, directeur général de l'imprimerie, de la librairie et de la presse : cette importante direction ressortissait au ministère de la police générale. M. Latour-Dumoulin se montra le zélé serviteur de la politique gouvernementale, créa la commission du colportage, et fut, le 4 décembre 1853, lors d'une élection partielle (motivée par le décès de M. Demesmay), élu, avec l'appui officiel, député du Doubs au Corps législatif, par 28,324 voix (28,682 votants, 38,117 inscrits). Il siégea dans la majorité dynastique, s'associa au rétablissement de l'Empire, et fut réélu successivement, toujours comme candidat officiel : le 22 juin 1857, par 22,127 voix (29,079 votants, 36,639 inscrits), contre 6,840 à M. Blondeau; puis, le 4 juin 1863, par 20,943 voix (33,359 votants, 38,641 inscrits), contre 12,301 à M. de Mérode, candidat de l'opposition catholique. Dans cette dernière législature, il crut, lors de la discussion de l'Adresse (février 1866), devoir donner au gouvernement « auquel il était profondément dévoué, quelques avertissements salutaires ». Il dit alors que l'Empire en étant au ministère Villèle, l'heure de former un ministère Martignac allait sonner; il demanda l'extension du droit d'amendement et du contrôle financier de la Chambre, la responsabilité ministérielle, le droit commun pour la presse. — « Passez à gauche », lui cria M. Rouher. — « M. Guizot fit la même réponse à M. de Morny », répliqua M. Latour-Dumoulin. A la session suivante, il reprocha au gouvernement (mars 1867) « sa politique hésitante, étrange, pleine de contradictions à l'extérieur, équivoque à l'intérieur, alors que tout le monde connaît les sentiments libéraux de l'empereur ». C'était demander la retraite de M. Rouher. Aussi, au renouvellement de 1869, M. Latour-Dumoulin perdit le bénéfice de la candidature officielle, qui fut accordé à M. de Marmier; il n'en fut pas moins réélu, après une lutte des plus vives soutenue à la fois contre M. de Marmier et contre M. de Mérode; au second tour de scrutin, M. de Mérode s'étant retiré, le député sortant obtint 17,328 voix (31,248 votants, 36,956 inscrits), contre 13,693 voix à M. de Marmier. Il fut un des promoteurs de l'interpellation des 116. La politique impériale s'étant modifiée, il fut promu, le 15 août suivant, commandeur de la Légion d'honneur. M. Latour-Dumoulin se prononça pour la déclaration de guerre à la Prusse, demanda, dans la séance du 10 août 1870, que la présidence du conseil fut confiée au général Trochu, avec mission de composer un cabinet, et rentra dans la vie privée après le 4 septembre. On a de lui divers écrits politiques : *Une Solution* (1850); *Etudes politiques sur l'administration départementale* (1850); *Lettres sur la Constitution de 1852*; *la Marine française* (1861); *Questions constitutionnelles* (1867); *Autorité et liberté* (1874); *la France et le*

Septennat (1875); etc. Conseiller général du canton de Morlan (Doubs) jusqu'en 1870.

LA TOUR DU PIN-GOUVERNET (JEAN-FRÉDÉRIC DE), COMTE DE PAULIN, député en 1789 et ministre, né à Grenoble (Isère) le 22 mars 1727, exécuté à Paris le 28 avril 1794, d'une famille d'ancienne noblesse dauphinoise, fils de Jean de La Tour-du-Pin, comte de Paulin, mestre-de-camp du régiment de Bourbon-cavalerie, entra au service à l'âge de 14 ans, se distingua pendant la guerre de Sept ans, et fut nommé colonel au corps des grenadiers de France (1749), colonel au régiment de Guyenne et chevalier de Saint-Louis (1757), brigadier des armées du roi (1761), colonel-proprétaire du régiment de Piémont (1762), maréchal-de-camp (1763), lieutenant-général (1781). Fixé en Saintonge par son mariage, il fut nommé commandant des provinces de Poitou et de Saintonge, et, le 26 mars 1789, fut élu député aux États-Généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Saintes. Favorable aux réformes, il fut des premiers de la minorité de son ordre à se réunir au tiers-état, et fit partie, comme ministre de la Guerre, du premier ministère constitutionnel organisé dans la nuit du 4 août 1789. Il donna sa démission de député le 28 août suivant, pour se consacrer exclusivement à ses fonctions ministérielles, et prit d'utiles mesures pour rétablir l'ordre et la discipline dans l'armée, et posa les bases organiques des armées nationales consacrées par les décrets de l'assemblée des 28 février, 21 mars, 26 juin et 7 juillet 1790, et par l'adoption du drapeau tricolore (30 juin 1790). Mais la répression énergique de l'insurrection militaire de Nancy (fin août 1790) commença à soulever contre lui de violentes accusations. Le 14 septembre, il prit des mesures pour l'approvisionnement des places frontières, fut dénoncé, avec les autres ministres, le 20 octobre, par les sections de Paris, offrit sa démission au roi le lendemain, et se retira définitivement le 8 novembre. Le 23 octobre, le conseil général de Marseille avait demandé à l'assemblée l'autorisation de poursuivre M. de la Tour-du-Pin « pour obtenir réparation de la calomnie lancée par ce ministre contre les sections qu'il accusait de s'être assemblées pour s'opposer au départ du régiment de Vexin, tandis qu'elles n'avaient eu d'autre objet que de presser ce départ. » L'adresse fut renvoyée au comité des rapports. M. de la Tour-du-Pin avait gagné l'Angleterre, lorsque la mise en accusation de Louis XVI le fit revenir à Paris, pour couvrir, autant qu'il serait possible, le roi de sa responsabilité de ministre constitutionnel. Il s'était retiré à Auteuil, lorsqu'il fut arrêté le 31 août 1793. Cité comme témoin dans le procès de la reine, il la défendit avec courage, et, après un long emprisonnement, traduit à son tour devant le tribunal révolutionnaire, le 28 avril 1794, il fut condamné et exécuté le même jour, en même temps que son frère aîné.

LA TOUR DU PIN-GOUVERNET (FRÉDÉRIC-SÉRAPHIN, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 6 janvier 1759, mort à Lausanne (Suisse) le 26 février 1837, embrassa l'état militaire, fut aide-de-camp de Lafayette, puis du marquis de Bouillé (1778), prit part à la guerre d'Amérique, devint ensuite colonel en second au régiment Royal-Comtois, puis colonel du Royal-Vaisseaux, et enfin, en 1789, aide-de-camp de son père, alors ministre de la Guerre. Chef d'état-major de la garde nationale de